

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement n° PC-2767 sur le contrôle intérimaire de la Ville de Pointe-Claire, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été adopté par le conseil municipal le 7 avril 2010.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi.

Donné à Pointe-Claire, ce 21^e jour d'avril 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law No. PC-2767 concerning the City of Pointe-Claire interim control, in conformity with provisions of the *Act on Land Use Planning and Development*, has been adopted by the municipal council on April 7, 2010.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

The present by-law will come into force according to the Law.

Given at Pointe-Claire, this 21st day of April 2010.

Greffière adjointe / Assistant City Clerk